

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-36

OBJET : RECTIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2021-57 DU 21/09/2021 RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2023, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT, D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DE L'HOTEL DE VILLE DE CORDEMAIS

L'an 2023, le 10 mai à 18H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 03/05/2023 en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Yves-Marie DELANOË, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Audrey TENEZ, Didier CHAUVIERE, Pierre LAUDEN, Guinard MARNE, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Pascale CORMERAIS pouvoir à André LANCIEN, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ pouvoir à Bruno FOUCHARD, Benoit LONGEON pouvoir à Anaïk FOURDILIS, Pascal PHILIPPE pouvoir à Patrice DRAIGNAUD,

Etaient absents :

Karine DESVARD, Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Yves-Marie DELANOË a été désigné secrétaire de séance,

Rapporteur : Thierry GADAIS, Adjoint au Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

VU le procès-verbal du 25 mai 2020 du Conseil Municipal désignant le Maire de la commune de Cordemais ;

VU la délibération n°2020-27 du 25 Mai 2020 donnant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics ;

VU la délibération n° 2021-57 du 21 septembre 2021, adoptant le programme d'aménagement, d'extension et de réhabilitation des bâtiments administratifs au sein de l'hôtel de ville de Cordemais :

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2023

EXPOSÉ

La Commune de Cordemais envisage des travaux d'aménagement, d'extension et de réhabilitation des bâtiments administratifs au sein de l'hôtel de ville. Ce projet a pour objectifs :

- l'amélioration de l'accueil du public et des services à la population ;
- d'optimiser le confort du public, lors des mariages, dans l'activité des services et des conseils municipaux ;
- la réduction des dépenses énergétiques et maîtrise, une isolation adaptée ...

Des échanges entre les différents utilisateurs (administrés, élus, agents) ont permis de vérifier la faisabilité de l'opération et de retranscrire certains principes généraux d'implantation et d'organisation fonctionnelle, à savoir :

- Accès dédiés depuis le parvis de la mairie, pour améliorer la fonctionnalité et mieux gérer les flux ;
- Réaménagement du hall et des bureaux au rez-de-chaussée de l'existant, favorisant l'accueil du public et faciliter l'identification des services de la mairie et de l'agence postale ;
- Réaménagement de la salle du conseil au rez-de-chaussée, pour améliorer la fonctionnalité, modernité technique et le confort d'accueil des usagers ;
- Construction d'une extension au rez-de-chaussée dans l'emprise du bâti existant, pour recevoir la salle des mariages ;
- Réaménagement de la salle des commissions à l'étage, en espace de travail ;
- Construction d'une extension à l'étage, dans l'emprise du bâti existant, pour recevoir une nouvelle salle de réunion, nécessaire à l'accroissement des activités des services.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les travaux d'aménagement, d'extension et de réhabilitation de l'Hôtel de Ville font l'objet d'une demande de subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le Conseil Municipal a adopté la délibération n° 2021.057 du 25/09/2021 approuvant le programme d'aménagement, d'extension et de réhabilitation des bâtiments administratifs au sein de la mairie.

Le marché de Maitrise d'œuvre a été lancé sur la base du programme de travaux validé et a permis de retenir le candidat : Cabinet d'Architecte GUILLOUX, avec les bureaux d'études SERTCO pour le BET Structure et VRD, EMENDA pour le BET Fluides et Thermiques, EXECOM pour le BET Economie de la construction.

Caractéristiques du projet

Les travaux comprennent notamment :

Au Rez-de-Chaussée :

- La réhabilitation du sas d'accès, hall d'accueil et bureaux : 102,15 m², surface utile,
- La réhabilitation de la salle du Conseil : 132,70 m², surface utile,
- La construction de la salle des mariages : 76,95 m², surface utile

A Pétage :

- La réhabilitation de la salle des commissions : 46,00 m², surface utile,
- La construction de la salle de réunion : 48.00 m², surface utile (compris issue-de-secours).

Au niveau de la toiture :

- L'isolation par l'extérieur de la toiture du bâtiment existant : **544,00 m²**.

Coût de l'opération

Suite à la signature des marchés, hormis le lot 2 A (estimation) le cout de l'opération d'élève à 863 372,96 € HT, dont le plan de financement est détaillé comme suit :

Montant des travaux notifiés (compris l'estimation du lot 2A qui sera relancé au plus tard en 09/2023)		Montant HT	Plan de financement prévisionnel	
			DSIL	AUTOFINANCEMENT
LOT 1	VRD - GROS ŒUVRE - DEMOLITION	217 228.55 €	34.75%	65.25%
LOT 2 A	CHARPENTE COUVERTURE (lot relancé au plus tard en 09/2023)	Montant Estimé 270 000.00 €		
LOT 2 B	ETANCHEITE	30 076.03 €		
LOT 3	MENUISERIES EXTERIEURES	26 690.00 €		
LOT 4	MENUISERIES INTERIEURES	57 665.90 €		
LOT 5	ISOLATION - CLOISONNEMENT - DOUBLAGES	40 530.38 €		
LOT 6	REVETEMENTS DE SOL	63 750.00 €		
LOT 7	PLAFONDS SUSPENDUS	9 132.10 €		
LOT 8	PEINTURE	18 300.00 €		
LOT 9	ELECTRICITE - COURANT FAIBLE - SECURITE INCENDIE	57 500.00 €		
LOT 10	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	10 000.00 €		
LOT 11	CHAUFFAGE - TRAITEMENT D'AIR - GTC - PLOMBERIE	62 500.00 €		
Coût HT (base subventionnable)		863 372.96 €	300 000.00 €	563 372.96 €

Planning prévisionnel

Les travaux devront être terminés pour décembre 2023, hors lot 2A Charpente Couverture qui sera réalisé au cours du 1^{er} semestre 2024.

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aussi, afin de percevoir la subvention qui pourrait être octroyée, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Délibération adoptée par 22 voix Pour et 3 abstentions

Le Maire,
Daniel GUILLÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



